LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260519-CC_2026_108-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 5 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi cinq mai à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du vingt-neuf avril deux mil vingt-six.

Présents : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Julien KEROMEST, François HINDRÉ, Éric LE BOUDEC, Sandrine TOULOUZE, Mickaël DABET, Marc GUILLAUME, Alain LEGLATIN, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Martine VALLÉE, Hervé LE DOUCEN, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Fabrice TREHOREL, Gérard DABOUDET, Arlette HINGANT, Jean-Yves MOY, Isabelle ERMEL, Yvon PERRIN, Martine POULAILLON, Cyril CONAN, Marie-Hélène GANNAT, Marcel PICHOT, Evelyne BOSCHER, Rodolphe LE BRETON, Odile LE STRAT, Philippe PRESSE, Gaëlle HENO, Jean-Michel SCOUARNEC, Jean-Luc BLANCHARD, Isabelle MACE, Lucas CLEMENT, Laurence AKOSSI, Isabelle GORÉ CHAPEL, Fabrice HENRY, Magalie LAUNAY, Pascal BAZIN, Hervé MORIN, Virginie LEMOINE, Philippe JOSSÉ, Delphine BEUREL, Ronan FERNANDEZ, Nolwenn LE MÉE, Aurélie HERVÉ, Jean-Luc COLLEU, Laurence LUCAS, Sébastien QUINIO, Christelle JOUET, Dominique LE LUDUEC, Georges LE FRANC, Laurent NEVO, Paul ETTOUATI , Damien DEFFONTAINES, Patrice ALLENO, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUEDAL, Evelyne GASPAILLARD, Aurélie MADIGAND, Gérard MATHECADE, Brigitte JEGLOT, Nicolas TOUDIC ;

Absents excusés : Mickaël LEVEAU, Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Philippe PRESSE), Gaëlle GOUEROU, Laurent BERTHO, Maryline JAOUEN ;

Secrétaire de séance : Evelyne GASPAILLARD.

CC_2026_108 DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS _ SERVICES SPORTS AQUATIQUES

En application de l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale. Il appartient donc au Bureau Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

VU la délibération B_2025_027 en date 13 mai 2025 du portant modification du tableau des emplois et des effectifs _ création d'emplois permanents_ service sports aquatiques ;

VU la délibération CC_2026_043 en date du 03 mars 2026 présentant et validant le tableau des emplois et des effectifs ;

CONSIDÉRANT l'organisation modifiée sur les emplois d'accueil et d'entretien avec un poste intégrant une polyvalence plus importante d'un point de vue technique pour venir en soutien des missions d'entretien tant sur Aquaval que sur les Aquatides en saison hivernale ;

Il est proposé de modifier le libellé de l'emploi ainsi que la durée hebdomadaire de service.

Cet emploi à temps complet pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique.

En cas de recherche infructueuse de candidats fonctionnaires, cet emploi pourra également être occupé par un agent contractuel. La rémunération sera calculée suivant la grille indiciaire du cadre d'emplois validé et au regard de l'expérience professionnelle, des diplômes détenus par le candidat retenu au terme de la procédure de recrutement, assortie du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE

1. De supprimer et créer un emploi temps plein de chargé d'accueil de d'entretien polyvalent et de modifier en conséquence le tableau des emplois et des effectifs :

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260519-CC_2026_108-DE

Budget	Structure	Emploi	Filière	Grade	CAT	ETP
Budget Général	Sports Aquatiques	Chargé d'accueil et de gestion administrative	Administrative	Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux	C	0 au 5/5/2026
Budget Général	Sports Aquatiques	Chargé d'accueil et d'entretien polyvalent	Technique	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	C	1 au 5/5/2026

2. D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et au recrutement ;
3. Que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent seront inscrits au budget général aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Exercice : 69
Présents : 64
Pouvoir(s) : 01
Pour : 65
Contre : 00
Abstention : 00

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour expédition certifiée conforme

Loudéac, le 5 mai 2026
Le Président
Xavier HAMON

Le secrétaire de séance
Evelyne GASPAILLARD

Signature numérique de Xavier HAMON
Date : 2026.05.19 11:50:39 +02'00'

Signature numérique de Evelyne GASPAILLARD
Date : 2026.05.19 11:50:15 +02'00'

Acte certifié exécutoire par : - Envoi en Préfecture et affichage électronique le 19/05/2026